



Sexto 2 - Architecte

Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

Badge attribué à: [caroline lainesse](#)

Date de la demande: 2021-04-20 15:53:36

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Rencontrer les personnes concernées et être rassurant auprès du jeune qui fait le signalement et/ou la victime
- Soutenir les jeunes impliqués durant tout le processus
- Faire en sorte qu'ils se sentent écoutés et qu'ils font partie de la solution
- Évaluer l'événement sans porter de jugement (voir si c'est un acte impulsif ou malveillant)
- Remplir la grille d'évaluation Sexto
- confisquer les cellulaires si il y lieu
- Contacter la police et leur remettre les cellulaires et la trousse

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est très important d'installer un climat de confiance avec les personnes concernées et surtout ne pas porter de jugements. Il faut absolument éviter de regarder les photos et/ou vidéos pour ne pas que la victime sente un jugement. Il est aussi important de rassurer la victime tout au long du processus. Il faut aussi agir rapidement pour éviter que les photos ou

vidéos se répandent sur les réseaux sociaux. Pour terminer, il faut préserver l'identité des jeunes impliqués afin d'éviter d'ébruiter la situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je trouve délicat de saisir le cellulaire du jeune impliqué car leur cellulaire sont tellement important. On a souvent droit à des crises lors de saisies de cellulaires. C'est aussi délicat d'installer un climat de confiance lorsqu'il s'agit de photos/vidéos très intime.